




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28273-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.413**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ANNÉE
SCOLAIRE 2013/2014 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS.**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education

Direction Animations Educatives

et Personnel des Ecoles

MC/95 37

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13**

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Nomenclature : 8.1 Enseignement**Politique Publique** : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**OBJET** : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement de l'enseignement artistique sur le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, un quota de 30 heures hebdomadaires d'enseignement est mis en place par la Ville à chaque rentrée scolaire.

Ainsi, la Ville recrute des intervenants sur avis des représentants de l'Education Nationale, rémunérés sur la base du taux prévu par le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié, fixant les indemnités d'enseignement applicables aux professeurs.

Il est proposé de reconduire ces 30 heures au titre de l'année scolaire 2013/2014, sachant que le coût s'élèvera à **30 000 €**.

Son financement, soit **10 000 €** pour le premier trimestre 2013/2014, sera imputé au budget de la Ville pour l'année 2013. Pour les deux trimestres suivants, le financement nécessaire, soit **20 000 €**, sera inscrit au budget primitif de la Ville – exercice 2014.

En conséquence je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, de reconduire 30 heures hebdomadaires d'enseignement artistique dans les écoles de la Ville ;
- **DECIDER**, le recrutement d'intervenants extérieurs agréés par l'Education Nationale :
- **DIRE**, que le financement nécessaire pour le premier trimestre 2013/2014, soit **10 000 €** sera imputé au budget de la Ville pour l'année 2013 – **ligne budgétaire 92213 64131** qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE**, que pour les deux trimestres suivants, le financement nécessaire, soit **20 000 €** sera inscrit au budget primitif de la Ville – exercice 2014 – **ligne budgétaire 92213 64131**.

**2013.413 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ANNÉE
SCOLAIRE 2013/2014 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS.**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**